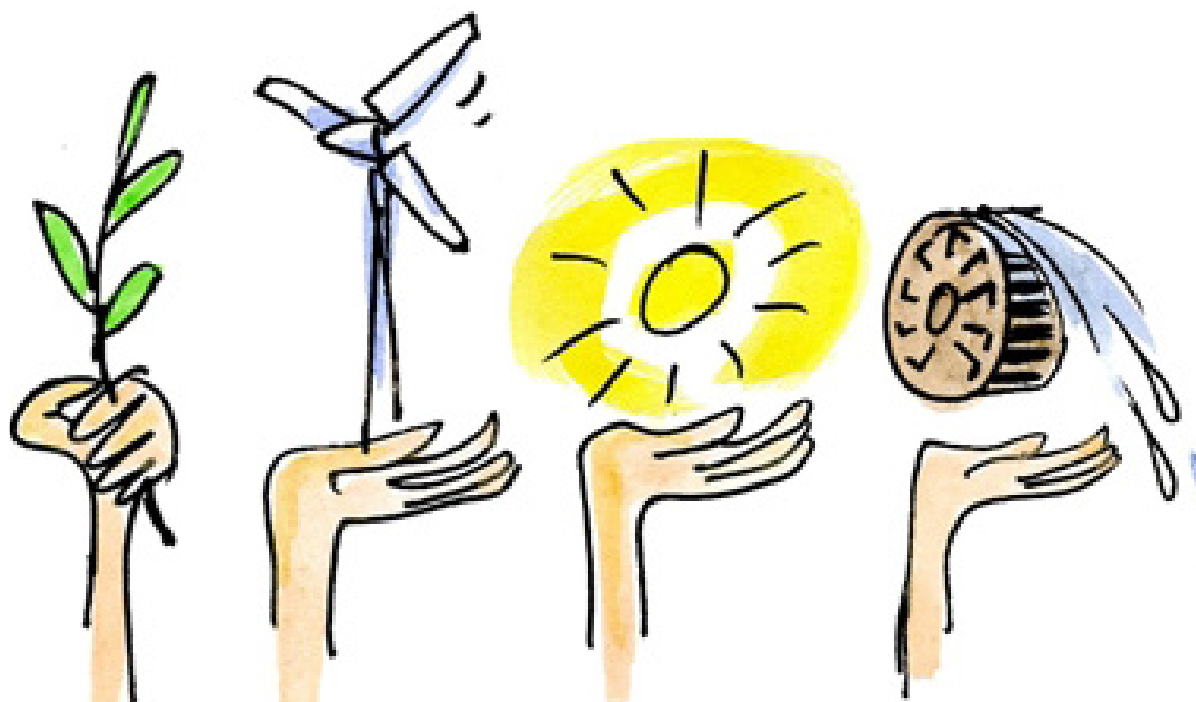


POUR LES COMMUNES, LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ EST LE SEUL POSTE DE DÉPENSE QUI N'AUGMENTE PAS !

Le conseil en énergie partagé (CEP) est une **démarche de mutualisation de l'expertise en maîtrise des dépenses énergétiques**. Initié et animé par l'ADEME en Bourgogne-Franche-Comté, les CEP sont mis à la disposition des communes de moins de 10 000 habitants, via les intercommunalités et syndicats d'énergie départementaux.

Grâce à l'appui technique des conseillers partagés, les **collectivités ont ainsi la possibilité d'agir concrètement en rénovant leurs bâtiments ou leur éclairage public pour diminuer les consommations d'énergie**. Les plus avancées se sont même lancées dans la production d'énergies renouvelables, pour leurs propres consommations ou pour les distribuer sur leurs territoires. Car le CEP est aussi bien un traqueur de coûts qu'un inspirateur d'investissement rentable, pour l'environnement, pour la commune et pour ses habitants.

Rencontre avec Jean-Yves Richard, le coordinateur du Pôle Transition énergétique de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et animateur du réseau régional des CEP.



LES CEP, UNE RESSOURCE À LA DISPOSITION DES COMMUNES RURALES

Au regard de la pression exercée par la flambée des prix de l'énergie sur le budget des communes, la nécessité de traiter dans chaque localité la réduction des consommations n'a jamais été aussi actuelle. Il y a bien sûr l'augmentation vertigineuse du prix de l'énergie mais aussi la pression réglementaire, comme le "décret tertiaire", qui exige des exploitants d'espaces de plus de 1 000 m² un plan de réduction des consommations énergétiques des bâtiments de 40 % d'ici à 2030, ou encore la suppression progressive des chaudières au fioul, dont le renouvellement sera interdit à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le conseil en énergie partagé (CEP) est une approche de mutualisation d'expertise. Cette démarche constitue un véritable **service de proximité**, dédié à la **maîtrise des consommations** et à la réduction des dépenses énergétiques à la charge des communes rurales. Le déploiement de la démarche, réservée aux petites et moyennes communes, est **accompagné financièrement par l'ADEME et par la Région**. L'expertise du technicien, et surtout les bénéfices de ses préconisations, est ainsi accessible à moindre coût aux 3 683 communes de Bourgogne-Franche-Comté de moins de 10 000 habitants.

“Expérimenté depuis 15 ans, le conseil en énergie partagé fonctionne à la satisfaction des 1 262 communes qui se sont déjà engagées dans la démarche de rationalisation de leurs dépenses énergétiques. Outre l'expertise de techniciens spécialement formés et outillés, les communes apprécient la neutralité du service.”

Jean-Yves Richard | Chargé de mission ADEME, Animateur du réseau régional des CEP

La rémunération du CEP est portée par l'ADEME les 3 premières années puis par la structure qui porte le service et auquel adhèrent les communes. Le coût d'adhésion au service pour la commune est souvent symbolique, et surtout très rapidement remboursé par les économies induites par le travail du CEP.

1 262 COMMUNES DÉJÀ ADHÉRENTES AU DISPOSITIF CEP

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent, dans une logique d'action en trois volets (sobriété, efficacité et énergies renouvelables) :

- Une **analyse des factures du patrimoine communal**, afin de détecter les dérives et les erreurs de facturation, et les optimisations tarifaires possibles ;
- Des mesures immédiates visant à **réduire les consommations énergétiques** ;
- L'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement pour **renover ses équipements et son patrimoine** ;
- Un **accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie** ou d'installations de production d'énergies renouvelables ;
- L'animation d'opérations de formation et de **sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques...**

Pour autant, l'initiative des projets d'optimisation reste à la discrétion des communes. Ce sont elles qui disposent des informations de consommation et de la connaissance des usages réels. C'est donc la commune qui sait quels sujets sont prioritaires et acceptables pour la population. Le CEP n'intervient qu'en appui technique. Les actions les plus simples, qui peuvent être la baisse du chauffage dans les équipements collectifs ou l'extinction de l'éclairage public la nuit, sont souvent les premières mises en œuvre. L'investissement dans la rénovation thermique des bâtiments ou dans le renouvellement des sources d'énergie constitue une action à moyen terme.

“Nous avons coché l'option CEP dès 2012, en même temps que notre adhésion au syndicat de communes. Il nous apporte un véritable accompagnement, avec une action tous azimuts. Notre CEP analyse toutes nos factures et agit là où c'est le plus nécessaire. Ce n'est pas un bureau d'étude qui vient et qui repart, il n'y a pas de pression sur les chiffres mais du bon sens au quotidien. En 10 ans, notre consommation a baissé de 26 %, nos émissions de gaz à effet de serre de 31 % et les dépenses d'énergie de 8 %.”

Cédric Dauge | Maire de Baudrières (71)

“Nous avons conduit une rénovation énergétique complète du bâtiment de la mairie. Nous sommes passés au chauffage à granulés bois et avons créé des logements à l'étage. Les travaux ont été suivis par notre CEP, qui nous a aidés à obtenir des subventions à hauteur de 80 % de notre investissement de 477 000 euros.”

Mauricette Joseph | Maire de Couloutre (58)

AU-DELÀ DES MESURES D'ÉCONOMIES IMMÉDIATES, UN ENGAGEMENT RÉSOLU DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Avec leur CEP, les communes de Bourgogne-Franche-Comté adhérentes à la démarche s'engagent plus particulièrement dans deux types de projets, en fonction des ressources dont elles disposent localement :

- La production de chaleur d'origine renouvelable
- La production d'électricité d'origine renouvelable

“Côté réseaux de chaleur, il faut se représenter que la région Bourgogne-Franche-Comté est une grande région forestière, avec un taux de boisement de 36 %. Aujourd'hui, la région abrite 870 chaufferies bois collectives et industrielles, qui évitent chaque année la consommation de 200 000 TEP1.

Et pour la production d'électricité renouvelable, enjeu également très important pour les collectivités, les sources sont diversifiées, entre les parcs éoliens, les emprises photovoltaïques ou les centrales hydroélectriques. Des projets qui demandent de répondre à des conditions techniques et environnementales particulières, en revanche toutes les communes disposent de bâtiments où il est possible d'installer des panneaux solaires. Ces projets photovoltaïques permettent de réduire les consommations en autoconsommant ou en injectant dans le réseau cette électricité pour irriguer le territoire. Et ainsi bénéficier de recettes qui diminuent la facture d'énergie de la commune. ”

Jean-Yves Richard | Chargé de mission, Animateur du réseau régional des CEP

“Nous avons établi un diagnostic sur la base de l'inventaire de notre patrimoine. Nous avons identifié avec notre CEP les priorités et la stratégie globale pour bénéficier d'un effet maximum. En premier lieu la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux de la commune. Nous sommes engagés mais il nous manque de l'expertise : le rôle du CEP est de nous apporter cette compétence, par exemple en nous aidant à établir des dossiers très bien construits pour optimiser la collecte de subventions. ”

Alexandre Mançanet | Maire de Vauthiermont (90)

“Particulièrement sensible aux enjeux énergétiques, la commune possède plusieurs chaufferies bois qui alimentent ses bâtiments communaux. La rénovation du toit de l'église s'est accompagnée de la pose de panneaux photovoltaïques, source d'un revenu de 2 500 euros par an pour la commune. Notre CEP est intervenu en amont, pour l'étude d'opportunité technique et financière, puis dans le dialogue avec l'architecte des bâtiments de France et enfin dans l'établissement des demandes de subventions. ”

Jean-Marie Pourcelot | Maire de Remoray-Boujeons (25)

Retrouvez en images des projets accompagnés par les conseillers en énergie partagé :

<https://bit.ly/3kV1IT6>

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 @ademe

Pour toute demande d'interview de l'ADEME BFC,
merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT PRESSE

Mélanie Voisard

Buzz & Compagnie / melanie.voisard@buzzetcompagnie.com / **06 12 52 53 15**

Inès Lagrange

Buzz & Compagnie / ines.lagrange@buzzetcompagnie.com / **06 29 30 07 51**